



Message de Monseigneur Vahan Hovhannessian Primat du diocèse de France de l'Église Apostolique Arménienne

Chers membres de notre Clergé,
Chers membres des Conseils Paroissiaux et Délégués Diocésains,

Comme vous le savez, notre pays est confronté à une deuxième vague de l'épidémie de COVID-19. Le Président de la République M. Macron a annoncé ce mercredi 28 octobre 2020 que la France est « submergée par l'accélération soudaine de l'épidémie ». La situation a obligé le gouvernement à déclarer une deuxième période de confinement à l'échelle nationale en France pour ralentir la deuxième vague du virus que le Président a décrit comme se propageant « à une vitesse que même les prévisions les plus pessimistes n'avaient pas prévu ».

Cela se produit pendant que nos héros continuent de mener une guerre existentielle pour notre Peuple aux frontières de l'Artsakh, et pendant que les terroristes islamistes continuent de cibler les chrétiens et leurs églises ici en France. Il est de notre devoir de garantir la sécurité de nos lieux de culte mais aussi en tant que citoyens et résidents de France, de soutenir les efforts du gouvernement dans cette lutte contre la Covid-19.

Nous demandons à toutes nos paroisses qu'elles agissent conformément aux réglementations gouvernementales et aux instructions des autorités locales.

Compte tenu de la situation sanitaire et sécuritaire, concernant les services religieux, nous demandons à notre clergé et nos conseils paroissiaux d'appliquer les dispositions suivantes jusqu'à ce qu'une autre directive soit envoyée :

1. Dès le dimanche 1^{er} novembre, la Sainte Messe (Badarak) sera célébrée à huit clos, avec un nombre très limité de diacres et de membres de la chorale. Les fidèles ne participeront pas au service.

Nous encourageons les paroisses à diffuser le « Badarak » et le sermon en direct sur les réseaux sociaux.

2. Les sacrements du Baptême et du Mariage devront être reportés
3. Les services funéraires devront être effectués avec un nombre très limité de membres de la famille.
4. Après les récentes attaques terroristes ignobles, nous vous rappelons l'importance de la sécurité de l'église et de ceux qui y travaillent et y prient. Même si le Conseil diocésain a déjà saisi le Ministère de l'Intérieur pour demander une surveillance particulière de nos églises, vous pouvez vous rapprocher de la préfecture de police de votre département pour garantir cette sécurité.
5. Nous appelons les membres des conseils paroissiaux, en particulier dans les paroisses où le prêtre vit dans le presbytère, à accroître leur vigilance et à s'assurer que leur résidence et leur transport vers et depuis l'église sont aussi sûrs et sécurisés que possible.

Comme lors de la période de confinement précédente, nous laissons le détail des recommandations entre les mains compétentes de notre clergé, des membres du conseil paroissial et de nos délégués diocésains.

Enfin, continuons à prier pour la paix en Artsakh tout en soutenant plus que jamais notre Peuple sur ses terres !

Avec mes bénédictions,

+ Mgr. Vahan Hovhannessian
Primat